



# LE DÉPARTEMENT

**Le Président**

Monsieur Christophe CARRIERE  
Maire de Sillans la Cascade  
Hôtel de ville  
Le Château  
83690 SILLANS LA CASCADE

AR22\_0382  
E 121418022

Affaire suivie par : Barbara BRIDOUX  
Direction des infrastructures et de la mobilité  
Pôle territorial Dracénie Verdon  
☎ : 06 26 30 45 39  
Nos réf : D22-01264  
Vos réf : N°2022-155/CC/JLG/JLG du 7 mars 2022

Toulon, le 7.04.2022

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 21 mars 2022, vous avez transmis au Département le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Cette procédure porte d'une part sur les limites du zonage UE afin d'y intégrer le centre technique intercommunal, et d'autre part sur des adaptations réglementaires concernant les annexes aux constructions.

Je vous indique que ce dossier n'appelle pas d'observation de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Marc GIRAUD**

